



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 03 MAI 2016

## ARRETE

portant interdiction de stationner sur le parking du  
Boulodrome à l'occasion du tournoi des Cerises  
du 14 au 16 mai 2015.

N° Départ : 126/2016/14/PM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,**  
**Officier de la Légion d'honneur,**  
**Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,  
**Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles du Code de la route,

**Considérant** qu'il convient d'interdire le stationnement pour faciliter l'accès des bus dans le cadre de la manifestation « Tournoi des Cerises » sur le parking du boulodrome

**Considérant** que pour assurer la sécurité des biens et des personnes cette interdiction est impérative

## arrête

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur le parking du boulodrome.

**Article 2 :** Cette interdiction prendra effet le vendredi 13 mai 2015 à partir de 19 heures jusqu'au lundi 16 mai 2016 à 23 heures. Des panneaux seront mis en place par les services de la police municipale.

**Article 3 :** La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

**Article 4 :**

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

**Article 5 :** Pour information et respect des dispositions :

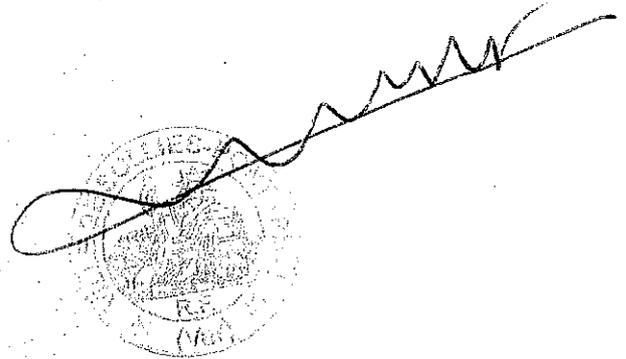
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
- Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SOLLIES PONT' at the top and 'R.S.' at the bottom. The signature is a cursive, somewhat stylized name that appears to be 'Docteur André Garron'.